PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 5 mars 2019 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller Madame Stéphanie Lambert, conseillère Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère Monsieur Jean-François Morin, conseiller Madame Lise Bachand, conseillère Monsieur Vincent Perron, conseiller Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. <u>Ouverture de la séance</u>
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. Conseil:
 - 4.1 Adoption du procès-verbal Séance ordinaire du 5 février 2019
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales
 - 4.4 Ressources humaines Coordonnatrice en loisirs, événements et communication Période de probation Confirmation d'emploi
 - 4.5 Demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités
 - 4.6 Demande de financement auprès de Financement agricole Canada
 - 4.7 Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) Mandat à LNA Hydrogéologie Environnement
 - 4.8 Réfection de la rue du Golf Approbation des plans et devis
 - 4.9 Service des incendies Achat divers
 - 4.10 Projet de piste multifonctionnelle le long de la rue Principale

5. <u>LÉGISLATION</u>:

5.1 Demande de modification au règlement de zonage afin de modifier les usages permis sur les lots 2 210 549 et 2 210 550

SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 Rapport du service

7. <u>Service technique</u>:

- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 7.2 Mesure des étangs aérés

8. <u>SERVICE DE L'AQUEDUC :</u>

8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE:

- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. DIVERS:
- 11. <u>Levée de la session</u>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-26

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. **CONSEIL:**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-27

4.1. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5</u> <u>FÉVRIER 2019</u>

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE: la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

• Salaires (semaine 4, 11, 18 et 25/02): 37 153,24 \$

Déboursés déjà payés :

• Chèques n° 399 à 406 : 2 703,57 \$

• Paiements Accès D, 500 148 à 500 176 : 39 284,39 \$

• Chèques manuels 10 005 à 10 005 : 156 653,43 \$

• Paiements directs 750 134 à 750 152 : 30 352,28 \$

Déboursés à payer :

• Chèque n° 407 à 455 : 114 238,90 \$

Total: 380 385,81 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-29

4.3. <u>VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES</u> MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la liste des immeubles de Saint-Dominique en défaut de paiement;

CONSIDÉRANT qu'aucun paiement n'a été reçu à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE: le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER en date du 5 mars 2019, la liste des taxes impayées, qu'autorisation est donnée à la directrice générale et secrétaire-trésorière de poursuivre les démarches prévues pour vente des immeubles pour défaut de paiement, pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique et ce, auprès de la MRC des Maskoutains.

D'AUTORISER le maire ou la directrice générale à enchérir et acquérir les immeubles visés par la présente, le tout tel que mentionné à l'article 1038 du Code municipal.

4.4. RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATRICE EN LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION - PÉRIODE DE PROBATION - CONFIRMATION D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique a procédé à l'embauche de madame Fanny St-Jean, à titre de Coordonnatrice en loisirs, événements et communication;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Fanny St-Jean a été complétée et que celle-ci satisfait parfaitement aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme madame Fanny St-Jean dans son poste de Coordonnatrice en loisirs, événements et communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-31

4.5. <u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION</u> CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités pour amener les municipalités à adopter des procédures en matière de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE des ressources sont disponibles pour plancher sur certains aspects de la prise en compte de la gestion des actifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott APPUYÉ DE : la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la mise à jour des informations sur les actifs municipaux.

QUE la municipalité s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Mise sur pied d'un comité de gestion des actifs et formation des participants
- Recueillir l'information sur les actifs
- Qualification de l'état des infrastructures (Bâtiments)

QUE la municipalité consacre 10 060 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

4.6. <u>DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA</u>

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues par l'entremise du Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds ont pour but de mettre en valeur les collectivités rurales;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un complexe multifonctionnel et de la bibliothèque municipale et scolaire serait admissible en fonction des critères mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER ladite demande auprès de Financement agricole Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-33

4.7. PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) - MANDAT À LNA HYDROGÉOLOGIE ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT QUE les exigences du rapport de vulnérabilité sont détaillées à l'article 68 dudit règlement;

CONSIDÉRANT l'offre de service n° 4173 produite à cet effet par LNA Hydrogéologie Environnement au montant de 25 600 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la confirmation d'une aide financière au montant de 7 500 \$, ainsi que d'un montant supplémentaire pouvant atteindre 15 000 \$ sera accordé à la municipalité pour la réalisation du rapport;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE: le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER LNA Hydrogéologie Environnement, le tout tel que mentionné à l'offre de services n° 4173.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront disponibles à même le poste 02-413-00-526-413504 et financés par une subvention à recevoir, le montant résiduel à même le surplus aqueduc.

4.8. <u>RÉFECTION DE LA RUE DU GOLF - APPROBATION DES PLANS ET DEVIS</u>

CONSIDÉRANT les documents transmis par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP Inc., relativement aux travaux de réfection de la rue du Golf (Dossier SDOM-00251352);

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appel d'offres pour lesdits travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-35

4.9. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DIVERS

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet d'installer un modem d'équipement de support pour les véhicules 221 et 621;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Télésystèmes du Québec pour le matériel nécessaire à l'installation de ce système;

CONSIDÉRANT QUE des frais mensuels sont à prévoir pour le modem et les données cellulaires à cet effet, par Cauca Experts en appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait partie intégrante du budget 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE: la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un montant de 3 500 \$ pour cet achat.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-414.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-36

4.10. PROJET DE PISTE MULTIFONCTIONNELLE LE LONG DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'un groupe de citoyen a déposé une demande auprès de la municipalité afin d'envisager la mise en place d'une piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de la municipalité sont situés à une distance considérable du cœur de la municipalité et que la création d'un lien permettrait aux citoyens d'avoir un meilleur accès à l'offre de services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale est aussi une route appartenant au Ministère des Transports et que leur implication dans un tel projet serait pertinente;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet aurait des retombées positives pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la démarche entreprise par le groupe de citoyens en vue d'élaborer une piste multifonctionnelle en bordure de la rue Principale, de participer à l'élaboration de ce projet et de demander la collaboration du Ministère des Transports du Québec afin que ce dernier alloue une ressource comme partenaire dans ce projet.

ADOPTÉE

5. <u>LÉGISLATION</u>:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-37

5.1. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS SUR LES LOTS 2 210 549 ET 2 210 550

CONSIDÉRANT QUE les propriétés sises aux 407 et 416 route de Saint-Pie sont incluses dans la zone agricole A-3;

CONSIDÉRANT QU'un acheteur potentiel serait intéressé par l'achat desdits immeubles, conditionnellement à pouvoir y exercer son activité qui consiste à un service de transport adapté, soit par l'entretien mécanique et le stationnement des véhicules adaptés au transport de la clientèle à mobilité restreinte;

CONSIDÉRANT QUE les acheteurs intéressés ont expliqué leur projet aux élus et que ceux-ci sont favorables à débuter l'exercice d'une modification règlementaire à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Gestim pour la rédaction d'une modification au règlement de zonage numéro 2017-324 afin d'autoriser les usages demandés.

QUE les honoraires professionnels et administratifs relatifs à cette modification règlementaire soit aux frais des demandeurs.

ADOPTÉE

6. <u>SERVICE DE L'URBANISME</u>:

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de février 2019 est déposée au Conseil.

7. <u>SERVICE TECHNIQUE</u>:

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de février 2019 est déposé au Conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-38

7.2. <u>MESURE DES ÉTANGS AÉRÉS</u>

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Écho-Tech H²O pour le mesurage d'accumulation des boues des étangs n^{os} 1 et 4 ainsi que pour la rédaction des clauses techniques des documents d'appel d'offres à produire, incluant les divers services professionnels énumérés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Josée Beauregard

APPUYÉE DE : le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER ce mandat à Écho-Tech H²O et d'en accepter la dépense au montant de 1 300 \$ plus taxes, le tout sous la supervision du technicien opérateur de l'usine d'épuration des eaux usées.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-414-00-411.

ADOPTÉE

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de février 2019 est déposé au Conseil.

9. <u>CORRESPONDANCE</u>:

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de février 2019 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

11. <u>LEVÉE DE LA SESSION</u>

Robert Houle

Maire

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

D'ordre du jour de cette seunce ordinaire du consen manierpur était épaise,
IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert et résolu à l'unanimité :
DE LEVER cette séance à 20 h 15.
ADOPTÉE

Christine Massé

Directrice générale et secrétaire-trésorière